



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance extraordinaire du 15 janvier 2015 à 9 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1) :

1. Ordonnance ORD2715-001 permettant la fermeture de certaines rues, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8));
2. Ordonnance ORD2715-002 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
3. Ordonnance ORD2715-003 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);
4. Ordonnance ORD2715-004 permettant de circuler en véhicules hippomobiles (*Règlement sur les véhicules hippomobiles*, R.R.V.M., c. V-1, art. 22).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 27^E JOUR DE JANVIER 2015

**Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement**